

Jean-Pierre SUEUR est intervenu au Sénat dans le débat sur la ville et la rénovation urbaine.

Communiqué se presse M. Jean-Pierre SUEUR, Sénateur du Loiret, est intervenu au Sénat lors du débat sur le projet de loi relatif à la ville et à la rénovation urbaine, qui a été présenté par M. Jean-Louis BORLOO, Ministre de la Ville.

M. Jean-Pierre SUEUR a d'abord rendu hommage à l'action de tous ceux qui ont œuvré depuis 25 ans pour la politique de la ville : « Les choses iraient plus mal dans nos quartiers sans toute l'action qui a été menée. »

Il a regretté que ce projet de loi présente « un plan ambitieux sans qu'il soit assorti d'un effort financier de l'Etat à la mesure de cette ambition : le plan pluriannuel prévu par le projet de loi est de 30 milliards d'Euros sur lesquels l'apport de l'Etat se limite à 2,5 milliards d'euros, les crédits annuels supplémentaires se limitant à 60 millions d'Euros. » M. SUEUR a cité à ce sujet le rapport du Conseil Economique et Social qui « regrette la faiblesse des moyens affectés par l'Etat au programme de renouvellement urbain proposé par la loi ».

Il a ensuite regretté que ce texte continue de s'inscrire dans une logique de « zonage », avec « l'addition de nouvelles zones à toutes celles qui existent déjà. Selon lui, « les zonages ont trop souvent un effet de stigmatisation. »

Il a ensuite déclaré que « s'il est nécessaire de démolir des barres et des tours, il faut d'abord construire de nouveaux logements sociaux de qualité. Cela doit se traduire dans chaque agglomération par plusieurs dizaines de projets urbains bien intégrés dans l'ensemble de l'agglomération et des villes qui la constituent. Il ne faut pas refaire les erreurs du passé. C'est toute la ville qui doit être entraînée dans un mouvement de renouvellement urbain où chacun doit trouver sa place. »

Il y a donc, pour M. SUEUR, « une contradiction entre les objectifs de ce projet de loi et la mise en cause des dispositions de la « loi SRU » visant à favoriser la mixité sociale dans les villes. »

Il a enfin déclaré : « la question est de savoir quelle ville nous voulons ; elle est de mettre en œuvre une grande ambition urbaine et architecturale. Mais cela suppose des moyens, et donc, en particulier, des progrès très forts dans la péréquation au bénéfice des villes qui doivent mettre en œuvre ces programmes et qui sont souvent loin de disposer des ressources financières nécessaires. » M. SUEUR a, à cet égard, appelé de ses vœux une augmentation de la part de la dotation de solidarité urbaine (DSU) à l'intérieur des dotations financières de l'Etat aux collectivités locales.

Thème : PARLEMENT